



CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Etude d'impact environnemental
Résumé non technique

urba 123

Commune de La Bruguière (Gard)

Lieu-dit « Les Bois d'en bas »

Rn19.146
Décembre 2020



Contacts Mica Environnement :
Siège : Route de Saint-Pons – Ecoparc Phoros – 34600 BEDARIEUX - 04 67 23 33 66 – siege.herault@mica-environnement.com
Agence Lyon : 582, allée de la Sauvegarde – 69009 LYON - 04 78 64 84 75 – agence.lyon@mica-environnement.com
Nouvelle-Calédonie : Bâtiment Cap Horn, Bureau 14, 2A rue Lapérouse - 98800 NOUMEA - (+687) 44 18 20 – contact@mica.nc

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL RESUME NON TECHNIQUE

Référence Dossier : Rn°19-146

Pétitionnaire : URBASOLAR

Coordination : Romain POUBEAU
(Chef de projet Centrales au sol)
poubeau.romain@urbasolar.com

Approbations

Rôle	Nom - Fonction	Visa et Date
Rédacteur(s)	G. BURON	X
Vérificateur(s)	C.CAILLE	X
Approbateur	G. BURON	X

Dernière mise à jour

Indice	Date	Evolution
ProvA	17/12/2020	Version de relecture
V01	17/12/2020	Version finalisée

1 - AVANT PROPOS	4	3.9 - ETAT INITIAL, INCIDENCES ET MESURES D'ATTENUATION : SOLS & SOUS-SOL.....	27
2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU PROJET	5	3.10 - ETAT INITIAL, INCIDENCES ET MESURES D'ATTENUATION : RESSOURCES EN EAUX.....	28
2.1 - PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET.....	5	3.11 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU NATUREL.....	30
1.1.1 - Présentation du demandeur.....	5	3.12 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU FORESTIER.....	34
1.1.2 - Présentation du groupe Urbasolar.....	5	3.13 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : SITES & PAYSAGE.....	36
▪ CHIFFRES CLES.....	6	3.13.1 - Contexte paysager.....	36
▪ SOLIDITE FINANCIERE.....	6	3.13.2 - Paysages institutionnalisés, sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques.....	36
▪ IMPLANTATIONS.....	6	3.13.3 - Ambiance paysagère.....	36
▪ INNOVATION.....	6	3.13.4 - Visibilité du projet.....	36
▪ CERTIFICATIONS.....	7	3.14 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : ENVIRONNEMENT HUMAIN, CULTUREL & SOCIO-ECONOMIQUE.....	41
▪ ÉQUIPES.....	7	3.14.1 - Atmosphère et commodité du voisinage.....	41
▪ RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE).....	7	3.14.2 - Population riveraine.....	41
▪ REFERENCES & EXPERIENCES.....	9	3.14.3 - Activités industrielles et agriculture.....	41
2.2 - LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	13	3.14.4 - Patrimoine culturel, touristique et archéologique.....	41
2.2.1 - Situation géographique et accès à la zone d'étude.....	13	3.14.5 - Activités de loisir.....	41
2.2.2 - Situation cadastrale.....	13	3.15 - MESURE DE VALORISATION ECOLOGIQUE MVE01N : OUVERTURE DE MILIEUX EN FAVEUR DE L'AIGLE DE BONELLI ET DU CORTEGE D'ESPECES PATRIMONIALES ASSOCIE AUX MILIEUX OUVERTS.....	44
2.2.3 - Maitrise foncière.....	13	3.16 - CHIFFRAGE ET PROGRAMMATION DES MESURES PROPOSEES.....	46
3 - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	17	3.16.1 - Détail du chiffrage des mesures écologiques.....	46
3.1 - PREAMBULE.....	17	3.16.2 - Synthèse du coût des mesures d'Evitement, de Réduction, de Compensation, de Valorisation écologique et de Suivi.....	47
3.2 - LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE.....	17	3.17 - PROJET & INCIDENCES CUMULES.....	48
3.3 - OBJET ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET.....	17	3.18 - EVOLUTION DU SITE EN CAS DE NON MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	49
3.4 - PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE.....	17	3.19 - CONCLUSION ET SYNTHESE SUR LE PROJET.....	49
3.5 - COMPOSANTE DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE.....	20	3.20 - PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DES AUTEURS.....	49
3.5.1 - Les principaux éléments.....	20	3.20.1 - Méthodes utilisées pour l'établissement de l'état initial des différents thèmes.....	49
3.5.2 - Les panneaux photovoltaïques.....	20	3.20.2 - Méthode d'évaluation des impacts.....	49
3.5.3 - Postes électriques.....	21	4 - NOMS ET QUALITE DES AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES ET DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	50
3.5.4 - La sécurisation du site.....	21	4.1 - EQUIPE PROJET.....	50
3.5.5 - Les équipements de lutte contre l'incendie.....	21	4.2 - AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES.....	50
3.5.6 - Raccordement au réseau d'électricité.....	22	4.3 - REDACTEUR DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	50
3.5.7 - Les voies d'accès et zones de stockage.....	22		
3.5.8 - Le chantier de construction.....	22		
3.5.9 - Déconstruction des installations.....	22		
3.5.10 - Etat et vocation du site après remise en état.....	22		
3.6 - RAISONS DU CHOIX DU PROJET ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION.....	23		
3.6.1 - Contexte et intérêt général du projet de la Bruguière.....	23		
3.6.2 - Démarche environnementale et élaboration du projet.....	23		
3.6.3 - Choix du site et solutions de substitution.....	23		
3.7 - COMPATIBILITE DU PROJET, URBANISME ET PLANS PROGRAMMES.....	24		
3.7.1 - Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.....	24		
3.7.2 - Compatibilité du projet avec les principaux Plans-Programmes.....	25		
3.8 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : CLIMAT.....	26		

1 - AVANT PROPOS

Conformément à la catégorie n°30 de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, les installations photovoltaïques au sol sont soumises de manière systématique à étude d'impact dès lors que leur puissance est supérieure à 250 kWc.

Au vu des caractéristiques générales du projet de création d'une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque à La Bruguière (30), le présent dossier constitue l'étude d'impact environnemental, prévus à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, et établis conformément à l'article R.122-5 du même code.

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Superficie de la zone d'étude	88,7 ha
Superficie du projet (zone clôturée)	23,8 ha

L'étude d'impact sur l'environnement présentée dans ce dossier respecte dans son contenu le principe de proportionnalité en rapport à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature de l'installation projetée et à ses incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine, au regard des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du Code de l'Environnement.

Il est important de rappeler que les travaux d'installation d'ouvrages au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire dont la puissance crête est supérieure à 250 kW sont soumis à enquête publique conformément à l'article R.123-1 du Code de l'Environnement modifié par l'article 2 du Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011.

Conformément à la législation en vigueur, ce dossier est soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, à enquête publique et doit être adressé pour avis aux différents services départementaux concernés, ainsi qu'au maire de la commune concernée, en vue de recueillir l'avis du conseil municipal.

2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU PROJET

2.1 - PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

1.1.1 - Présentation du demandeur

La société URBA 123 est une société de projet qui a été créée par URBASOLAR pour porter le projet de centrale photovoltaïque située au lieu-dit Les Bois d'en Bas, sur la commune de La Bruguière.

La société URBA 123 est détenue à 100% par URBASOLAR.

Le dossier de permis de construire, la réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques seront déposées au nom de URBA 123.

1.1.2 - Présentation du groupe Urbasolar



Le groupe Urbasolar est un acteur incontournable du solaire photovoltaïque et, à ce titre, a pour ambition de contribuer significativement au développement à grande échelle de cette énergie de façon qu'elle assure une part prépondérante des besoins énergétiques de l'humanité.

Urbasolar est filiale du groupe AXPO.

Plus grand producteur suisse d'énergie renouvelable, le groupe Axpo est un **distributeur d'énergie, leader international dans le domaine du négoce de l'énergie** et dans celui du développement de solutions énergétiques sur mesure pour ses clients. **Détenu par les cantons suisses**, le groupe est un acteur du développement des territoires. Il dessert en toute fiabilité plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers d'entreprises en Suisse et dans **plus de 30 pays d'Europe**.

Urbasolar est ainsi en mesure de proposer une offre complète clés en mains, incluant la production et la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.

Urbasolar, ce sont avant tout des équipes expérimentées, **mobilisées sur l'innovation** et la recherche du progrès technologique partageant une vision de développement, un engagement d'excellence, un enthousiasme et un niveau élevé d'exigence pour la satisfaction des clients et la conduite des projets.

Le groupe est pleinement engagé dans la lutte contre le changement climatique et dans la transition énergétique. Les notions d'équité sociale, de responsabilité sociétale imprègnent par ailleurs la nature des relations que nous développons avec nos partenaires, clients et collaborateurs.

Acteur intégré, **Urbasolar exploite à ce jour un parc de 550 MW constitué de 550 centrales photovoltaïques** détenues majoritairement en propre et qui ont été développées et construites par nos équipes.

Très présent en France où nous sommes le partenaire privilégié de nombreux professionnels et collectivités locales, le groupe Urbasolar développe une importante dimension européenne et internationale avec le développement, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques au Kazakhstan, aux Philippines, au Burkina Faso, au Sénégal, au Kenya, et encore bien d'autres pays où notre expertise trouve un champ d'application prometteur.

Le groupe possède un portefeuille de projets futurs conséquent en France et à l'international, projets qui sont tous à un stade avancé de développement et pour beaucoup totalement finalisés. Ces projets seront construits dans les trois exercices prochains conduisant à détenir et exploiter à cette échéance un parc de centrales photovoltaïques de plus d'1GW

Urbasolar est moteur de ce changement d'échelle et d'évolution du marché en adaptant et renforçant ses structures, ses équipes et en mettant en œuvre ses offres innovantes.



Chiffres Clés



Solidité financière

Urbasolar est un groupe un groupe fiable et rentable depuis sa création qui a réalisé à ce jour plus de 750 millions d'€ d'investissements cumulés.

Le groupe a développé et construit plus de 550 MW de centrales photovoltaïques et est actionnaire dans un parc représentant 404 M€ d'investissement.

Le groupe est coté C4 par la Banque de France.

Implantations



Basé à Montpellier en France, nous disposons d'agences à Paris, Aix en Provence, Toulouse et Bordeaux.

A l'international, nous opérons sur des zones cibles telles que : l'Asie Centrale, l'Afrique du Nord et de l'Ouest, l'Afrique Subsaharienne, le Moyen-Orient et le Sud Est Asiatique, où nous sommes implantés au travers de filiales avec des partenaires locaux et où nous nous attachons à transférer notre savoir-faire et nos connaissances sur les énergies renouvelables.

Innovation

Le groupe URBASOLAR consacre chaque année 3% de son chiffre d'affaires à la R&D. Les actions de R&D sont menées en interne par un service dédié au sein de la direction technique, avec la participation active d'autres collaborateurs qui interviennent sur certains programmes ciblés (bureau d'études, exploitation, informatique, ...).

Les programmes de R&D portent notamment sur les bâtiments intelligents et l'autoconsommation, les smarts grids, l'innovation des composants ou bien le stockage de l'électricité.

La plupart de ces programmes est menée en partenariat avec des institutions publiques (centres de recherche, laboratoires, universités), des entreprises privées (fabricants de composants, consommateurs industriels, ...) ou encore des pôles de compétitivité.

On peut citer **le partenariat avec le Groupe La Poste** portant sur l'expérimentation de la recharge de véhicules électriques à hydrogène par de l'énergie photovoltaïque, avec une gestion des logiques de charge ou bien encore **les travaux menés avec le CEA et l'INES**.

Les actions de R&D réalisées par URBASOLAR ont permis la mise en œuvre de solutions opérationnelles qui ont contribué à la croissance du groupe et de la filière. En particulier, URBASOLAR a été un précurseur au travers des actions suivantes :

1 Bâtiment Intelligent & Autoconsommation

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Intégrer de façon durable les énergies renouvelables
- Réduire la facture énergétique

2 Smarts Grids

- Orienter les systèmes solaires photovoltaïques vers la demande énergétique locale et la gestion efficace du réseau électrique

3 Stockage de l'électricité

- Assurer la stabilité du réseau
- Gérer l'injection à la pointe de la consommation en Zones Non Interconnectées

4 Innovation Composants

- Intégrer les procédés dans l'enveloppe des bâtiments
- Développer les fonctionnalités associées sur des applications PV (serres, ombrières...)

▪ Certifications



URBASOLAR, certifié ISO 9001, est engagée dans un Système de Management de la Qualité (SMQ), avec pour objectif de poursuivre une politique d'amélioration continue et d'orientation client dans l'entreprise. Pour cela, le groupe a mis en place un process transverse permettant de surveiller, mesurer et analyser les processus, les prestations et le niveau de satisfaction des clients pour permettre la définition de la politique qualité.

Le groupe a aussi obtenu la labellisation AQPV pour ses activités de Conception, Construction et Exploitation-Maintenance de centrale photovoltaïque de toute puissance.

Le label AQPV « Contractant Général » est un gage de qualité pour les clients, investisseurs, propriétaires de bâtiments ou fonciers, qui souhaitent confier leurs projets de réalisations photovoltaïques à des contractants généraux. Un ouvrage photovoltaïque, plus sophistiqué qu'une simple construction, implique en amont des opérations de développement et de conception, et en aval l'exploitation et la maintenance du générateur photovoltaïque. **Toutes ces exigences de qualité sont traduites au travers de ce label qui est devenu une certification en 2014.**



L'engagement environnemental d'URBASOLAR s'exprime au travers de la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME), qui se traduit par la certification ISO 14001, obtenu par Urbasolar dès 2012.

Vous trouverez en Annexe ces certificats.

▪ Équipes

Urbasolar est composé d'équipes expérimentées de managers, ingénieurs, techniciens, juristes, financiers et commerciaux couvrant tous les aspects d'un projet :

- Développement
- Conception
- Financement
- Construction
- Exploitation & Maintenance
- Services supports

Leurs compétences et connaissances du secteur photovoltaïque en font un atout pour la réussite et l'aboutissement de votre projet.

▪ Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

URBASOLAR est engagé dans une politique de développement durable et mène des actions spécifiques sur chacun des trois piliers : **Environnemental, Social et Sociétal.**

Sur le plan environnemental

URBASOLAR, afin de répondre à ses engagements sur l'environnement s'est dotée d'un **Système de Management Environnemental (SME)**.



Le respect de l'environnement est un défi quotidien pour URBASOLAR tant sur ses chantiers que dans les locaux de son siège social. C'est pourquoi l'entreprise a défini une politique environnementale dont les objectifs sont notamment de :

- **Respecter la norme ISO 14001** (entreprise certifiée)
- Diminuer ses impacts environnementaux par une meilleure valorisation des déchets et une meilleure valorisation des prestataires
- Réduire ses consommations d'eau, d'électricité, de carburants (**cours d'éco-conduite...**)
- Développer la sensibilisation du personnel à la protection de l'environnement : **tri du papier, collecte des piles et ampoules usagées au sein de l'entreprise, mise en place d'éclairage à leds....**
- Diminuer les nuisances liées à son activité sur les chantiers
- Améliorer l'impact positif de ses installations
- **Faire appel à des fournisseurs et sous-traitants certifiés ISO 14001.**

URBASOLAR est membre de PV CYCLE depuis 2009, et fait partie des membres fondateurs de PV CYCLE France, créée début 2014.

Fondée en 2007, PV CYCLE est une association européenne à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie.

Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux photovoltaïques en fin de vie dans toute l'Europe.

La collecte des modules en silicium cristallin et des couches minces s'organisent selon trois procédés :

- Containers installés auprès de centaines de points de collecte pour des petites quantités.
- Service de collecte sur mesure pour les grandes quantités.
- Transport des panneaux collectés auprès de partenaires de recyclage assuré par des entreprises certifiées.

Les modules collectés sont alors démontés et recyclés dans des usines spécifiques, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.



★ Sur le plan social

Pour les collaborateurs d'URBASOLAR

Particulièrement attaché à ses collaborateurs et à leur bien-être au sein de l'entreprise, URBASOLAR a mis en œuvre toute une série d'actions les concernant, dont :

- **Gestion du Plan de Formation**, notamment sur les problématiques de travail en hauteur, d'interventions électriques sur les postes HTA, de sécurité et d'ingénierie des projets,
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, pour la sécurisation des parcours professionnels,
- **Plan de participation aux résultats de l'entreprise**,
- Organisation des **URBASOLAR Games**, qui se déroulent sur 2 ou 3 jours pendant lesquels toute l'entreprise se retrouve autour d'activités de groupe (sportives, culturelles...),
- Organisation trimestrielle d'actions de **team-building** : mise à disposition des responsables de services d'un budget pour organiser des after-works chaque trimestre.
- **Encourager la pratique du sport** avec la mise à disposition dans les locaux de l'entreprise de vestiaires équipés (casiers, douches...) afin de s'adonner au sport entre midi et deux.
- **Favoriser une alimentation saine** : partenariat avec un maraîcher local bio qui vient livrer chaque semaine des paniers de légumes bio.

L'équipe d'Urbasolar en séminaire



Pour la formation des jeunes

Investie dans le développement de l'emploi et la formation professionnelle des jeunes, **URBASOLAR s'est attaché à développer des partenariats multiples avec des écoles renommées** en partageant avec elles des valeurs d'ouverture, de diversité, de responsabilité, de performances globales et de solidarité envers les jeunes générations.

L'entreprise accueille chaque année de nombreux jeunes talents « futurs diplômés » désireux de développer des projets concrets alliant théorie et pratique professionnelle et en lien avec leurs études.

Sur les formations supérieures et notamment d'Ingénieurs spécialisés au niveau national, URBASOLAR a noué des relations privilégiées avec de nombreux établissements, écoles ou universités.

Pour l'insertion professionnelle

En parallèle des partenariats noués avec les grandes écoles et universités, **URBASOLAR assure des missions d'aide à la réinsertion sociale pour des personnes dont le parcours professionnel a connu quelques accidents.**

Convaincue que chacun a droit à une seconde chance, l'entreprise accueille des stagiaires issus de différents centres de formation spécialisés et leur offre la possibilité d'une intégration définitive au sein de l'entreprise :

- Le CRIP de Montpellier (Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle) destiné aux personnes reconnues handicapées qui souhaitent se réorienter professionnellement
- Centre de Formation Confiance de Lattes (contrats d'accueil et d'insertion – formations bureautique et secrétariat notamment). **Aujourd'hui 4 personnes issues de cet organisme sont employées en CDI au sein de l'entreprise**
- AFPA de St Jean de Vedas (centre de formation professionnelle).

★ Sur le plan sociétal

Développement du Financement Participatif sur les centrales solaires du groupe

L'objectif est de favoriser l'ouverture citoyenne des parcs du groupe Urbasolar, les projets d'infrastructure de production d'électricité solaire étant des projets de territoire, il était donc normal qu'ils puissent bénéficier aux citoyens. Acteur de la transition énergétique, **Urbasolar travaille à mettre en œuvre des investissements responsables**, en partenariat avec les collectivités locales, pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables et le financement citoyen au service de l'intérêt général.

Formation des partenaires à l'export

Urbasolar organise des séminaires de formation métier pour ses partenaires à l'export (formation théorique et visite sur site) avec comme **objectif la transmission de son savoir-faire au plus grand nombre partout dans le monde.**

Equipes de l'Afrique de l'Ouest – Sept 2017



▪ Références & expériences

• Les Appels d'Offres

Le groupe URBASOLAR est un des principaux lauréats des appels d'offres nationaux depuis leur création en 2012, que ce soit sur les projets de grande puissance (supérieurs à 250 kWc) ou sur les projets de plus petite puissance (AOS : entre 100 et 250 kWc).

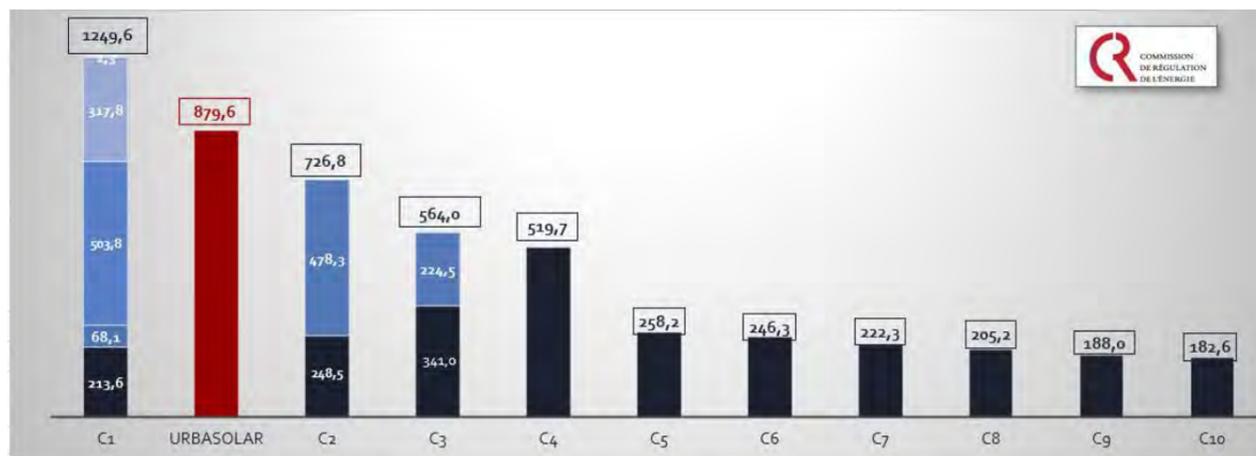
Organisé en interne avec une cellule dédiée, URBASOLAR dispose d'un grand savoir-faire en matière de montage de dossiers d'Appels d'Offres.

La qualité de ses réponses que ce soit sur le plan technique, innovant, environnemental ou économique, alliées à sa solidité financière lui ont permis d'obtenir d'excellents résultats lors des différentes sessions.

Sur les dernières sessions **URBASOLAR se classe en 2^{ème} position au niveau national avec plus de 500 MW remportés.**

Grâce à la qualité de ses dossiers et au savoir-faire de l'entreprise, **URBASOLAR affiche un taux de transformation de 90% sur ses projets lauréats.**

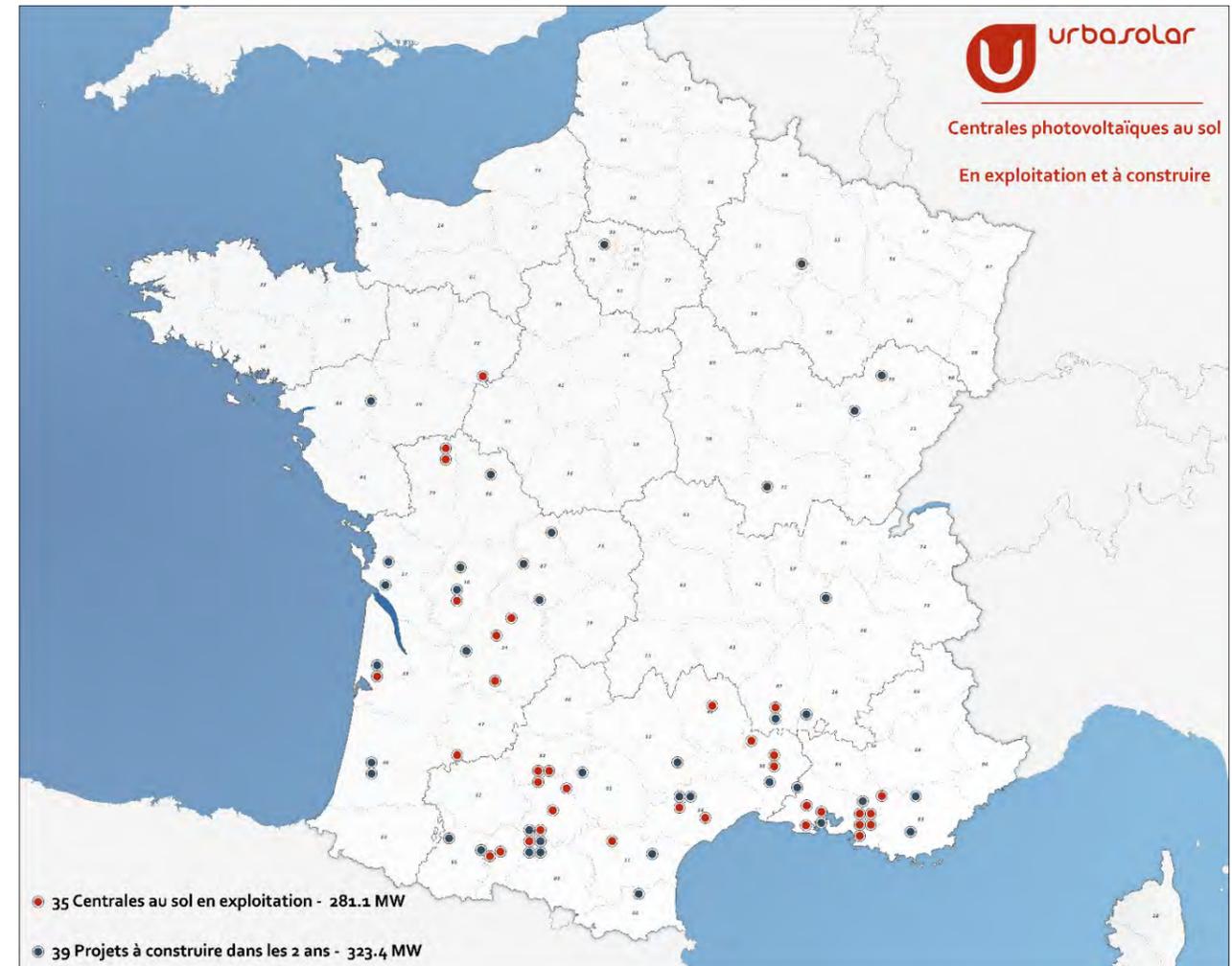
Résultats cumulés des Appels d'Offres gouvernementaux CRE1 à CRE4.8 + CRE4.9&10 Bât, incluant ZNI, Innovation, Neutre et Fessenheim). En MW



• Les Centrales au Sol

35 centrales pour 281.1 MW en exploitation

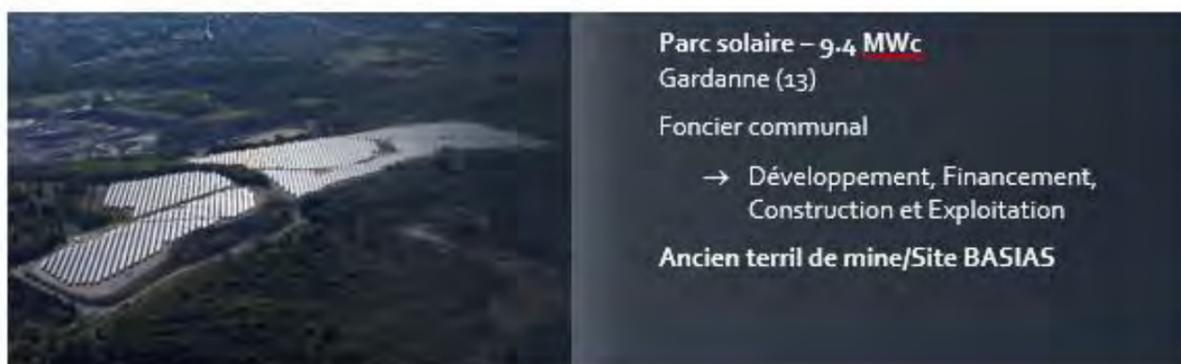
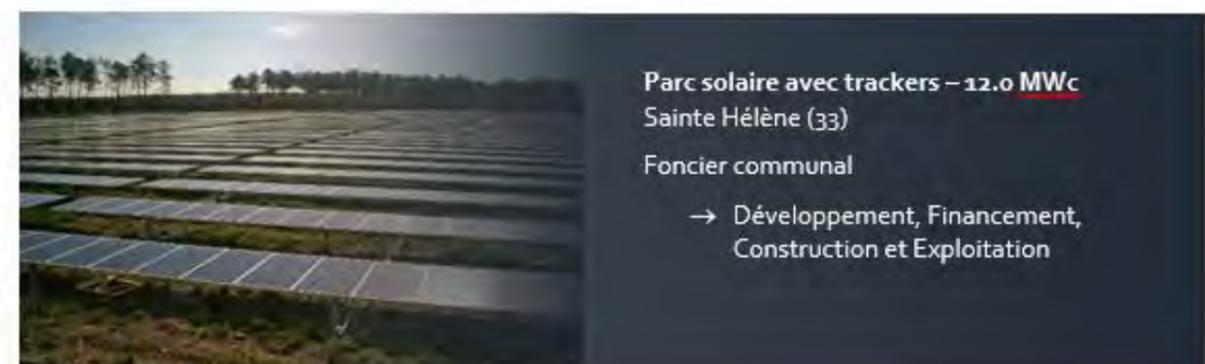
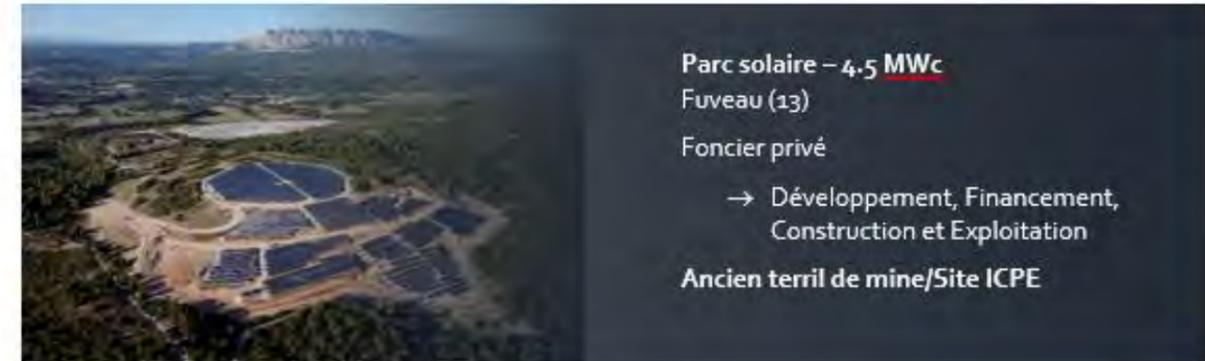
39 centrales pour 323,4 MW à construire dans les 2 ans

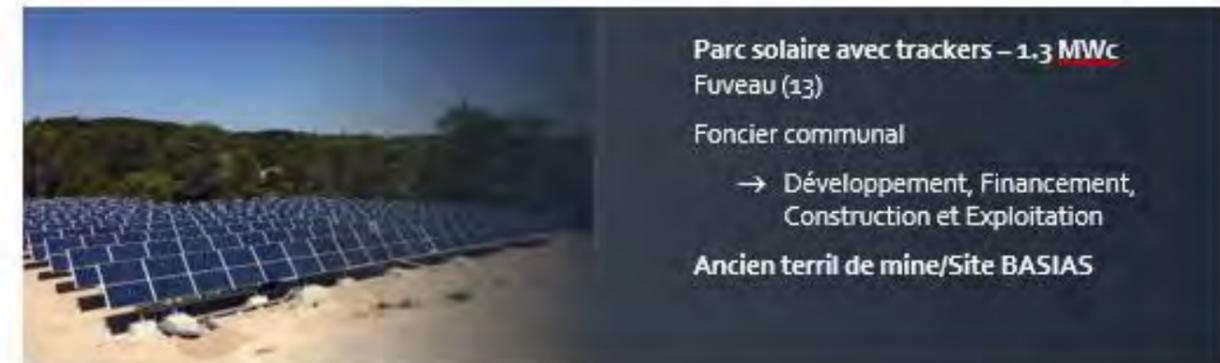
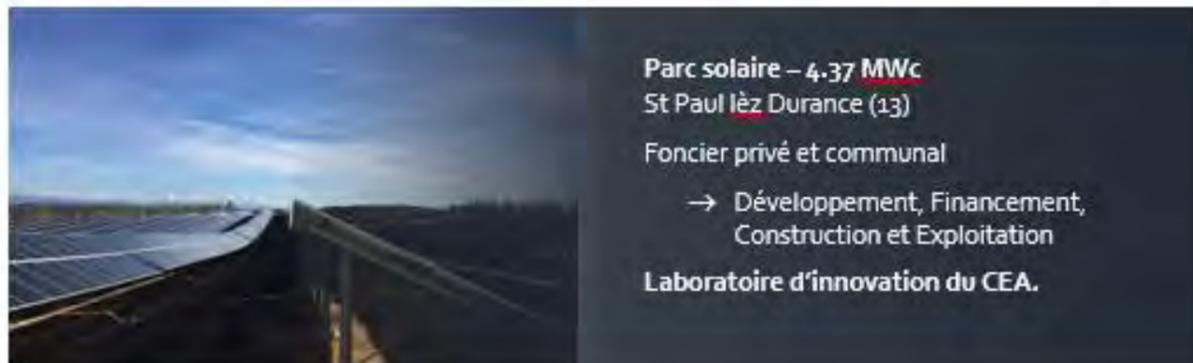
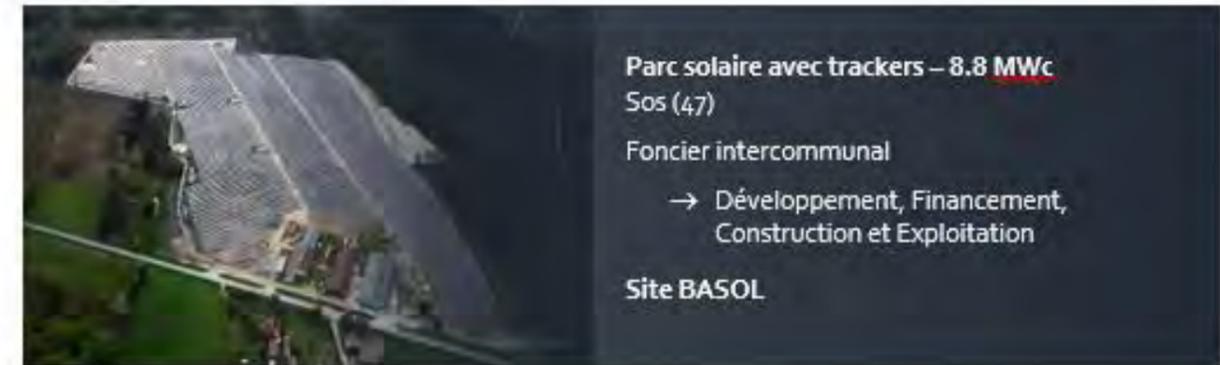
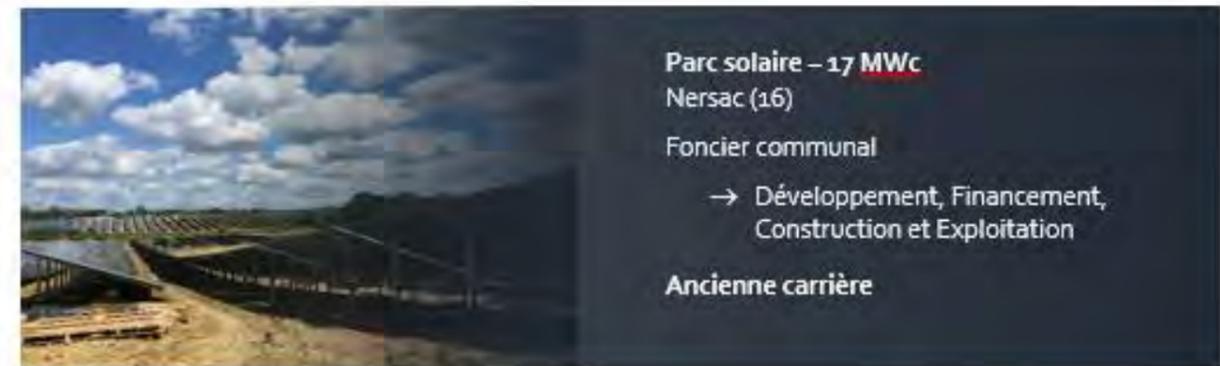
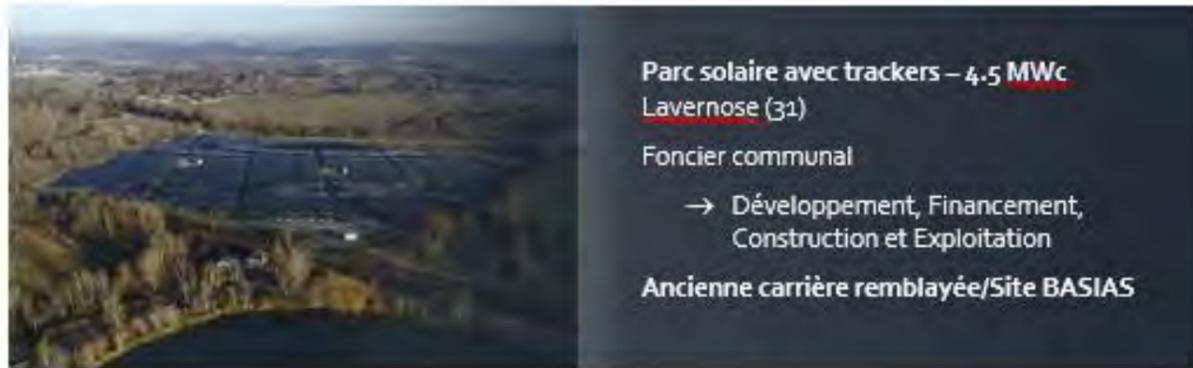


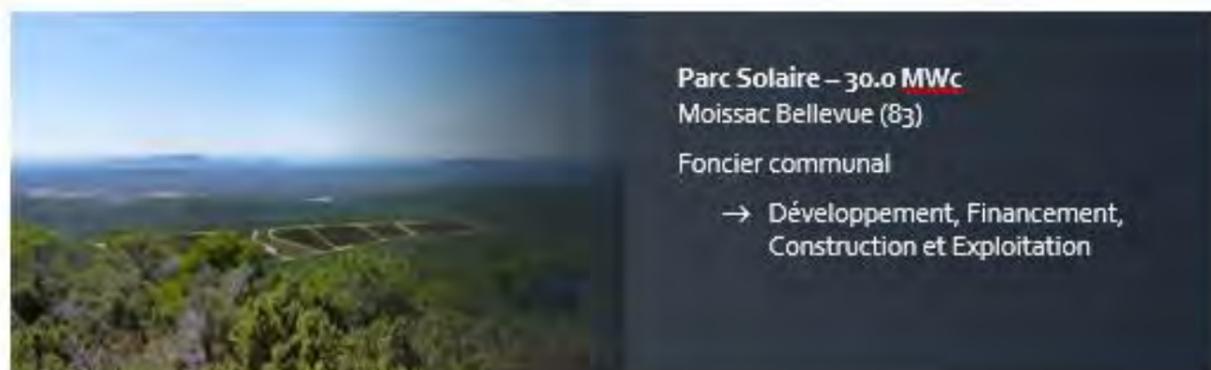
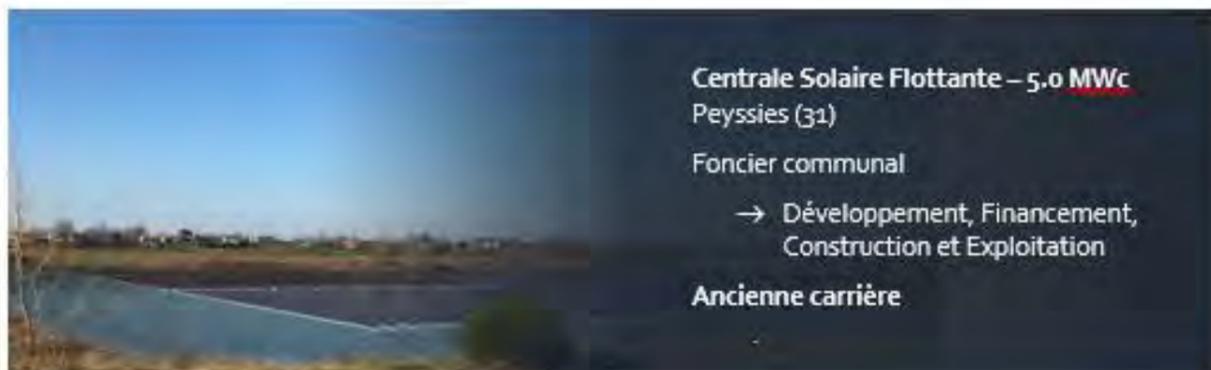
En matière de centrale au sol, le groupe URBASOLAR a réalisé des installations couvrant toutes les technologies (fixe, systèmes avec trackers, systèmes à concentration) et a ainsi développé un savoir-faire incontestable.

La variété de ses réalisations lui permet aujourd'hui de disposer d'une expérience sur tous types de sites:

- Zones polluées,
- Terrils
- Anciennes carrières
- Zones aéroportuaires...







2.2 - LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.2.1 - Situation géographique et accès à la zone d'étude

Localisation de la zone d'étude sur fond IGN	Document n°19.146 / 1	Dans le texte
Localisation de la zone d'étude sur photographie aérienne	Document n°19.146/ 2	Dans le texte

La zone d'étude se situe au cœur du département du Gard, sur la commune de La Bruguière (30), au lieu-dit « Les Bois d'en Bas ».

Elle se trouve à l'extrémité sud de La Bruguière, commune de 16,43 km², à environ 3 km du centre du village. Le site considéré appartient à la forêt communale de la Bruguière.

Le site est accessible depuis la RD 238.



Localisation de la commune de La Bruguière

2.2.2 - Situation cadastrale

Plan cadastral de la zone d'étude	Document n°19.146 / 3	Dans le texte
-----------------------------------	-----------------------	---------------

L'emprise foncière de la zone d'étude occupe une surface de 88,7 ha. La cartographie présentée page suivante illustre la situation cadastrale du projet.

L'ensemble des parcelles considérées est situé sur la commune de La Bruguière. Les principales caractéristiques foncières de la zone d'étude sont synthétisées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Surface de la parcelle (ha)	Surface concernée par la zone d'étude (ha)
La Bruguière	A	Les Bois d'en Bas	93	12,8	12,8
			99	12,7	12,7
			100	11,7	11,7
			103	167,7	40,0
			107	11,8	10,0
			134	46,6	0,1
			Chemins, routes, pistes		1,5 ha
				TOTAL	88,7 ha

Remarque : Il est à noter que la zone d'étude est plus étendue que la zone d'implantation clôturée finale du projet. Les parcelles listées ci-dessus peuvent ne pas être incluses dans la zone d'implantation finale ou dans des proportions différentes.

2.2.3 - Maîtrise foncière

La société URBA123 dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles concernées par le projet par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique qui couvre toute la durée de l'exploitation prévue de la centrale et prévoit notamment les engagements de démantèlement avant restitution du terrain au propriétaire : la commune de La Bruguière. Elle prévoit par ailleurs le versement d'un loyer en contrepartie de la jouissance des terrains.

LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE SUR FOND IGN

Echelle - 1:25000



LEGENDE
Zone d'étude





LEGENDE

 Zone d'étude

0 100 200 m



3 - RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

3.1 - PREAMBULE

Dans le cadre du développement du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de La Bruguière (30), une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée. Ce dossier est un élément clé dans l'évaluation d'un projet, et a pour vocation de lister les impacts éventuels ainsi que les mesures prises visant à les réduire.

L'étude d'impact sur l'environnement a été réalisée par le bureau d'études MICA Environnement. Le volet naturel a été réalisé par le bureau d'études ECO-MED et le volet forestier par le bureau d'études ALCINA.

L'article R.122-5 IV du Code de l'Environnement spécifie « Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci est précédée d'un résumé non technique des informations visées aux II et III. Ce résumé peut faire l'objet d'un document indépendant ».

Ce chapitre, volontairement succinct, présente donc le projet de centrale photovoltaïque soumis à étude d'impact et porté par la société URBASOLAR, sur la commune de La Bruguière (30).

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à la construction et l'exploitation de la centrale solaire photovoltaïque du lieu-dit « Les Bois d'en Bas » à La Bruguière.

Pour une information plus complète, les lecteurs pourront se reporter, dans les chapitres suivants, à l'étude d'impact et aux études techniques spécifiques dans lesquelles sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le milieu physique, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

3.2 - LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

La maîtrise de l'énergie est un élément fondamental de notre société. Depuis les crises énergétiques, et plus récemment avec la prise de conscience de l'importance de la préservation de l'environnement (notamment dans le cadre du protocole de Kyoto), les scientifiques cherchent à développer les nouvelles sources d'énergie alternatives à l'énergie fossile, parmi lesquelles le solaire photovoltaïque.

L'électricité solaire photovoltaïque est une technologie fiable et modulaire dont les impacts sur l'environnement sont très positifs. L'énergie solaire, plus précisément les cellules photovoltaïques, sont des dispositifs capables de fournir du courant électrique sous une radiation lumineuse, comme le soleil.

Entre 1980 et 2011, le développement considérable de la filière, notamment en Allemagne et au Japon, a permis une diminution de coûts importante. En moyenne sur cette période, le prix des systèmes photovoltaïques a baissé de 7 % par an. Cette diminution s'explique par les avancées technologiques réalisées chaque année sur le rendement des panneaux et sur l'industrialisation des procédés de fabrication, mais aussi par les gains d'échelles que réalisent les industriels grâce à la montée en puissance des marchés mondiaux.

Depuis 1976, on observe que les prix baissent de 20 % chaque fois que la production cumulée double. Le recours à l'électricité solaire photovoltaïque en France est possible :

- en sites isolés : les applications professionnelles (balises, télécommunications, mobilier urbain), l'électrification rurale dans les pays industrialisés (les écarts) et dans les pays en voie de développement,
- en couplage sur un réseau électrique : les systèmes individuels (1 à 10 kW) et les centrales de plus grande puissance (de 100 kW à 12 MW).

3.3 - OBJET ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Dans un contexte de politique nationale de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement du solaire photovoltaïque, la société URBA 123, filiale à 100 % du groupe URBASOLAR, souhaite exploiter une unité de production photovoltaïque, raccordée au réseau électrique de distribution, sur la commune de La Bruguière dans le Gard au sein d'une plantation de Cèdres de l'Atlas au lieu-dit « Les Bois d'en Bas ». Le projet occupe une surface totale clôturée de 23,8 ha.

Le projet comprendra des modules photovoltaïques fixes, disposés en série sur des supports métalliques et ancrés au sol par des pieux battus. L'exploitation est prévue pour une durée minimum de 30 ans.

3.4 - PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La zone d'étude de 88,7 ha a été définie afin d'étudier l'ensemble des parcelles susceptibles d'être concernées par l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol.

Plusieurs paramètres ont joué dans la définition de l'emprise finale du projet. En effet, dans le cadre de l'évaluation des enjeux environnementaux de la zone d'étude, plusieurs enjeux ont été mis en évidence et notamment la présence de secteurs à enjeux écologiques sur la partie Est de la zone d'étude.

Ainsi, certains secteurs à éviter ont conditionné la délimitation de l'emprise finale du projet en fonction des principaux enjeux environnementaux dans la zone d'étude afin d'aboutir à un projet de moindre impact.

Ces principaux enjeux ayant été évités pour la conception du projet, il en résulte une zone de moindre impact de 23,8 hectares correspondant à l'emprise clôturée de la centrale photovoltaïque. La surface défrichée, de 24,5 ha, est légèrement plus large car elle inclut la piste extérieure. La surface débroussaillée correspond à 13 ha.